

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2022
COMMUNE DE BRANCOURT-EN-LAONNOIS

La réunion a débuté le 7 octobre 2022 à 18h30 sous la présidence du Maire, Mme ROUYER Marie-Laure.

Membres présents :

Mme BOISSOLLE SANDRINE - Conseillère Municipale
Mme BRANDON CATHERINE - Conseillère Municipale
M. CAGNIET FABIEN - Conseiller Municipal
Mme COLETO AUDREY - Conseillère Municipale
M. COUSIN NICOLAS - Adjoint
Mme DELPECH NADEGE - Adjointe
Mme MOISSON DJAMILA - Conseillère Municipale
M. REMY JEAN-JACQUES - Adjoint
Mme ROUYER MARIE-LAURE - Maire
M. SUMIEN JEAN-MARC - Conseiller Municipal

Membres absents représentés :

M. ALLUITTE DAVID - Conseiller Municipal Pouvoir donné à Mme BOISSOLLE SANDRINE - Conseillère Municipale
Mme CAUCHOIS CELINE - Conseillère Municipale Pouvoir donné à Mme BRANDON CATHERINE - Conseillère Municipale

Membres absents non excusés:

M GILLES WILFRIED - Conseiller Municipal
Mme LAVAIRE CHARLINE - Conseillère Municipale
M SLIPECKI THIERRY - Conseiller Municipal

Secrétaire de séance : Mme COLETO AUDREY

Le quorum (plus de la moitié des 15 membres), atteint, la séance est ouverte.

Préambule :

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel, sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune : soit par affichage : soit par publication sur papier ;soit par publication sous forme électronique.

Le Conseil Municipal dans sa séance du 17 juin 2022, a décidé de maintenir la publicité par affichage afin de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés.

Il est à noter que :

-dans les 8 jours qui suivent le Conseil Municipal, seule la liste des délibérations et la décision s'y rapportant est affichée,

-le procès-verbal est affiché après son adoption qui se fait lors de la séance suivante.

Ordre du jour :

D15_2022 - Encaissement d'un chèque pour remboursement d'indemnités journalières

D16_2022 - Subvention à l'Association Sportive de Brancourt-en-Laonnois (ASBL)

D17_2022 - Décision modificative n°2 : Création d'une opération en investissement "installation d'un coffret électrique"

D18_2022 - Décision modificative n°3 : Charges de personnel"

D19_2022 - Régime indemnitaire RIFSEEP : revalorisation des montants annuels maximum et précisions sur les conditions d'attribution

D20_2022 - Versement d'heures supplémentaires

- Questions diverses

D15_2022 - Encaissement d'un chèque pour remboursement d'indemnités journalières

Est proposé à l'encaissement :

- un chèque d'un montant de 173,71 euros provenant de la société s'assurance WTW (remboursement d'indemnités journalières suite à un accident de service)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'encaissement de ce chèque.

12 voix pour

D16_2022 - Subvention à l'Association Sportive de Brancourt-en-Laonnois (ASBL)

Monsieur Nicolas COUSIN, Maire-Adjoint, informe les membres du Conseil Municipal, de la demande présentée par Madame Odile BENOIT, vice-présidente de l'ASBL, concernant le remboursement de l'avance effectuée par l'ASBL pour l'achat des tickets de manège aux forains lors de la fête communale.

Madame le Maire ne participe ni à la discussion ni au vote et quitte la salle du Conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le versement d'une subvention exceptionnelle de 642,00 euros à l'ASBL en remboursement du coût des tickets de manège.

11 voix pour

1 non-participant

D17_2022 - Décision modificative n°2 : Création d'une opération en investissement "installation d'un coffret électrique"

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de remplacer les deux portes du local électrique situé sur le parking Croix Blanche afin de le sécuriser.

D'autre part, il convient de créer un boîtier électrique attenant et d'acheter un bloc électrique qui sera installé dans le boîtier.

A cet effet, il y a lieu de créer une nouvelle fiche opération en investissement :

-Opération 2022019 « Installation d'un boîtier électrique »

Article 2188 : « autres immobilisations corporelles » : + 1 303.27 €

Les crédits de cette opération seront pris sur l'article :

-dépenses imprévues d'investissement article 020 : - 1303.27 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette décision modificative.

12 voix pour

D18_2022 - Décision modificative n°3 : Charges de personnel"

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite aux différentes revalorisations salariales appliquées aux cours de l'année 2022, les crédits au chapitre 012 « charges de personnel » doivent être ajustés.

Madame le Maire propose :

De prendre les crédits de cette opération sur le chapitre :

-022 dépenses imprévues de fonctionnement - 6 000.00 €

Et d'abonder en conséquence le chapitre :

-012 charges de personnel

Article 6411 « Personnel titulaire » + 6 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette décision modificative.

12 voix pour

D19_2022 - Régime indemnitaire RIFSEEP : revalorisation des montants annuels maximum et précisions sur les conditions d'attribution

Vu les changements de grade des agents titulaires, il convient de revaloriser les montants annuels maximum pouvant être versés si les conditions d'attribution des primes sont remplies. Les conditions sont modulables en fonction du nombre de jours d'arrêt maladie au cours du mois de référence pour l'IFSE (Indemnité de Fonction, de Sujétion, d'Expertise et Engagement Professionnel) et au cours de l'année de référence pour le CIA (Complément Indemnitaire Annuel).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les modifications ainsi proposées.

12 voix pour

D20_2022 - Versement d'heures supplémentaires

Madame le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de définir la liste des emplois des agents dont les missions impliquent de réaliser des heures supplémentaires donnant lieu au versement d'indemnités horaires. De même pour le paiement des heures complémentaires des agents qui ne sont pas à temps complet.

| Catégorie C | | | |
|-----------------------|--------------|-----------------|--------------------------------------|
| Filière | Grade | Missions | Catégories d'agents concernés |
| Technique | Tous | Tous | Titulaires |
| Administrative | Tous | Tous | |
| Médico-sociale | Tous | Tous | Stagiaires |
| | | | Non titulaires |
| | | | Emplois aidés |
| Catégorie B | | | |
| Technique | Tous | Tous | Titulaires |
| Administrative | Tous | Tous | |
| Médico-sociale | Tous | Tous | Stagiaires |
| | | | Non titulaires |
| | | | Emplois aidés |

Madame le Maire propose de fixer cette liste comme suit :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à rémunérer les heures supplémentaires et complémentaires aux agents municipaux.

12 voix pour

Questions diverses

- Point sur les finances

Dépenses réalisées en investissements :

L'Entreprise JFO MENUISERIE doit intervenir le 12 octobre pour le changement des vitres de l'école primaire. La facture de la porte centrale de l'école a été réglée à hauteur de 50 %, dans l'attente d'une date pour la pose. Les achats suivants ont été réalisés et les factures correspondantes réglées :

- groupe-électrogène, mono brosse, élagueuse, rack à vélos, défibrillateur ;
- tables de pique-nique ;
- planches de bois pour rénover les bancs ;
- poubelles en bois (qui doivent être installées) ;
- pancartes pour la bibliothèque et la salle des associations (la pancarte de la salle des associations sera posée après les travaux de peinture de la façade qui seront réalisés en régie) ;
- soucoupes pour les jardinières de la mairie.

L'achat de jardinières pour mettre sur les barrières du parking Croix Blanche n'est pas encore effectué.

Les travaux relatifs au réseau pluvial autour de l'église devraient commencer avant la fin de l'année.

Les travaux concernant l'étanchéité de la salle polyvalente vont pouvoir quant à eux être lancés.

Les subvention API (Aisne Partenariat Voirie) ont été validées pour ces 2 opérations.

- Devenir de la « Ferme »

Le contexte économique actuel amène les membres du Conseil à se repositionner sur le devenir de la Ferme.

En effet le coût des matériaux ayant nettement augmenté, les différents projets de réhabilitation doivent être revus à la baisse et l'étude de faisabilité lancée auprès de l'ADICA est remise en question.

Une nouvelle réunion doit être organisée afin de faire un point sur les possibilités qui s'offrent à la Commune pour exploiter au mieux ce lieu.

- Concert à l'église le 17 décembre 2022

Le succès de la chorale de Noël lors du concert qui a eu lieu en décembre 2021 amène à reconduire cet évènement qui aura lieu en l'église de la Commune le samedi 17 décembre 2022.

A cette occasion, la crèche sera installée et l'exposition « Les petites bêtes de notre région » du Photo Club de Pinon sera présentée.

- Repas des Aînés le 12 février 2023

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 12 février 2023.

Il sera possible pour les invités d'être accompagné de deux personnes maximum, de leur choix, pour lesquelles il sera proposé un tarif « invité accompagnant » à 35,00 euros par personne.

Une animation musicale sera proposée lors de ce repas.

- Commémoration du 11 novembre

La cérémonie en commémoration du 11 novembre aura lieu à 10 heures 00.

- Recensement

Le prochain recensement de la population aura lieu en 2023.

- Cimetière

L'entreprise de Pompes Funèbres GUIBERT a réceptionné la stèle du jardin du souvenir. Son installation doit être réalisée avant la fin de l'année.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h45.

Mme COLETO AUDREY
Secrétaire de séance

Mme ROUYER Marie-Laure,
Maire

